

Projet Agrivoltaïque dans les Pyrénées Orientales Sur la commune de Fourques

Livret d'information et de dialogue



Ce livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



Votre participation

Ce livret synthétise les panneaux explicatifs du projet agrivoltaïque sur la commune de Fourques, présentés lors de l'exposition d'information et de dialogue du 9 mars 2024.

Vous êtes invités à :

- Prendre connaissance des informations disponibles sur le projet
- Transmettre vos questions, remarques et propositions

Chaque panneau est référencé par un numéro :

Sun' Agri et la démarche de dialogue

1	Motivations et étapes de la concertation.....	3
2	Présentation de Sun' Agri	5
3	Technologie Sun' Agri	7
4	Les effets sur la vigne et le vin	9
5	Les 21 projets de Sun' Agri	11
6	L'intégration paysagère des projets existants.....	13
7	Cadre réglementaire	15

Le projet

8	Les acteurs du projet	17
9	Domaine Solaspres	19
10	Le contexte du projet	21
11	Dynamique d'exploitation	23
12	Localisation des parcelles du projet sur Fourques.....	25
13	Projet au lieu-dit Mas de la Parina	27
14	Projet au lieu-dit La Mirande	29
15	Les parcelles du projet de Terrats sur Fourques.....	31

Les éléments ouverts au dialogue avec le territoire

16 à 22	Les éléments en débat	33
----------------	-----------------------------	----

Dans ce livret, chaque panneau est accompagné d'une grille pour recueillir vos questions, remarques, propositions.

Pour suivre votre participation

Afin de tracer vos questions et suggestions, nous vous proposons de renseigner le tableau ci-dessous et de conserver cette fiche pour suivre votre participation.

Vous êtes :

Élu(e) Citoyen(ne) Agriculteur/trice Entreprise Association

Nombre
d'adhérents :

Si je souhaite rester anonyme tout en suivant ma participation, j'ai la possibilité de créer un code.

Mon code (j'inscris 2 lettres et 3 chiffres) :

Sinon, je m'identifie :

Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Téléphone :

*J'accepte que mes données soient utilisées par
Acceptables Avenirs dans le cadre du projet
selon sa politique de confidentialité**

Signature

Pourquoi être identifié?

La concertation est ouverte et transparente. Un identifiant facilite le suivi de vos informations tout au long du projet. Vous pouvez être informé directement des prochains événements autour de ce projet.

* UTILISATION ET TRANSMISSION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Durées de stockage de vos données

Les données personnelles en notre possession sont conservées indéfiniment.

Les droits que vous avez sur vos données

Vous pouvez demander la suppression de ces données personnelles de nos bases en nous envoyant un courriel à l'adresse info@acceptablesavenir.eu

Transmission de vos données personnelles

En aucun cas les données personnelles que nous possédons vous concernant ne sont vendues, transmises ou échangées, à quelque personne ou entité, à des fins commerciales et/ou de marketing.

Informations de contact

Si vous souhaitez exercer votre droit à la modification, à la consultation, ou à la suppression de vos données personnelles, merci de le faire par mail à l'adresse info@acceptablesavenir.eu

Procédures mises en oeuvre en cas de fuite de données

Conformément à la procédure prévue par le règlement général sur la protection des données en cas de fuite ou d'anomalie concernant les données personnelles en notre possession, nous informerons les autorités compétentes (CNIL), et vous avertirons de la nature des données ayant fuité et la nature du risque qui peut être engendrée si cela peut entamer vos droits et libertés (données sensibles) dans un délai maximal de 72 heures après constat du problème.

1

Motivations et étapes de la concertation

OBJET DE L'EXPOSITION

- Présenter les premières hypothèses et réflexions pour ce projet
- Recueillir vos questions, remarques et propositions



ENGAGEMENTS DE SUN AGRIPOUR LA CONCERTATION

1. Ouvrir une phase de concertation avec la population du territoire pour co-construire le projet agrivoltaïque
2. Développer un projet en accord avec les attentes du territoire
3. Répondre à toutes les questions
4. Analyser objectivement toutes les propositions du territoire
5. Présenter et déposer pour demande d'autorisations une version de projet co-construit avec les acteurs locaux et les habitants.

ÉTAPES DE LA CONCERTATION



Temps d'information

- **Présentation à la commune de Fourques** – 15 janvier 2024
- **Exposition d'information et de dialogue** – 9 Mars 2024
 - ✓ Présentation des premiers éléments du projet
 - ✓ Distribution d'un livret de dialogue
 - ✓ Echanges entre le territoire et les porteurs de projet



Temps de recueil et d'analyse des retours

- *Recueil et analyse des retours du territoire* – Mars-Avril 2024



Restitution de la concertation

- **Présentation à la commune de Fourques** – Mai 2024
- **Restitution** – Mai 2024
 - ✓ Présentation des propositions issues du territoire, retenues par les porteurs de projet
 - ✓ Présentation de l'ensemble des retours écrits du territoire
 - ✓ Réponse à toutes les questions écrites du territoire

2 Présentation de Sun'Agri

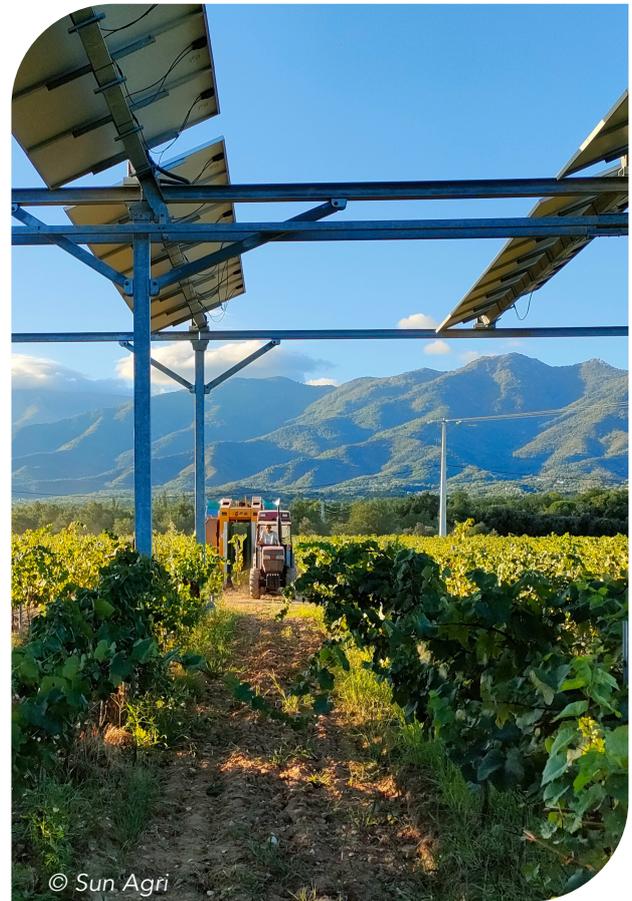
SUN' AGRICULTURE

Inventeur et pionnier de l'agrivoltaïsme dès 2009, Sun'Agri a développé une technologie de protection agricole de pointe, qui a donné naissance à l'Agrioltaïsme dynamique.

Sun'Agri s'est donné pour mission de « développer et mettre en œuvre des infrastructures et solutions intelligentes, répondant à l'urgence climatique et écologique, et permettant d'accélérer les transitions vers un monde durable alimenté par des énergies renouvelables »

Elle a d'abord concentré sa recherche sur 16 espèces agricoles, en viticulture, arboriculture et maraichage et commercialisé son offre dans le sud de la France, plus durement touché par le changement climatique. Son rayonnement est maintenant international.

Sun'Agri souhaite accompagner le déploiement d'installations agrivoltaïques dans les Pyrénées-Orientales en concertation avec le territoire, avec pour objectif de co-construire ses projets et de démontrer les vertus d'un agrivoltaïsme exigeant.



Cultivons Demain est une charte d'engagement éthique : transparence des données, engagements environnementaux.
> [Charte disponible dans la salle](#)

MOTIVATIONS

- Démontrer en quoi l'agrivoltaïsme peut contribuer, dans un contexte de changement, à la viabilité d'une exploitation agricole.
- Mettre en œuvre et tester nos propres itinéraires techniques, maîtrise du compte d'exploitation, production et vente d'un vin agrivoltaïque ;
- Sun'Agri souhaite que les agriculteurs puissent mieux vivre de leur métier : protection, augmentation des rendements, moins d'eau

**CULTIVONS
DEMAIN!**

Premiers prix des solutions innovantes pour répondre aux enjeux environnementaux et notamment agro-écologiques



Questions

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Remarques

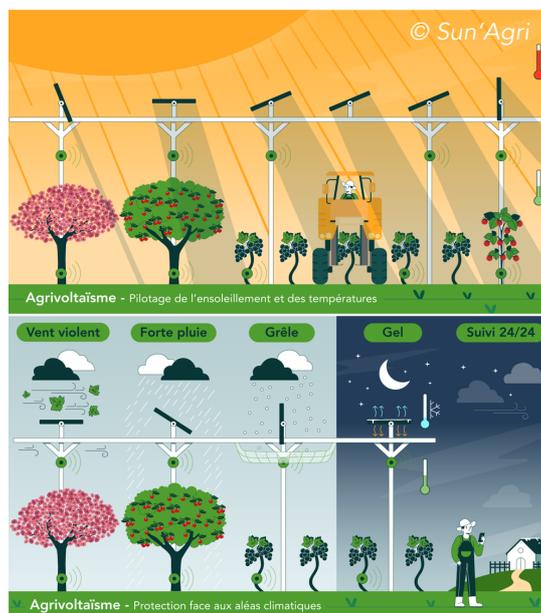
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3 Technologie Sun'Agri

Sun'Agri propose un outil de régulation climatique pour l'agriculture

- Une structure en hauteur, adaptée aux techniques agricoles
- Des persiennes mobiles à +/- 90°
- Un pilotage en temps réel (en fonction de besoins de la plante) grâce au logiciel AV STUDIO© développé avec l'INRAE
- Un suivi agronomique des parcelles sur le long terme, associé à une zone témoin
- Une conception du projet en fonction des besoins agricoles et des enjeux environnementaux

Protection face aux stress hydriques, radiatifs et thermiques



Une technologie adaptable dans l'espace

- ✓ Densité de plantation conservée
- ✓ Emprise au sol limitée (15cmx15cm)
- ✓ Totalement réversible
- ✓ Aucun béton pour les fondations
- ✓ Mutualisation avec d'autres usages agricoles : palissage, filets, irrigation...
- ✓ Adaptation de la structure photovoltaïque, dimensionnée selon la structure du vignoble :



En hauteur :
pour le passage
d'engins
agricoles



Espacement des poteaux
calculé sur la base des distances
d'inter-rang des cultures

Questions

Remarques

4 Les effets sur la vigne et le vin

La solution Sun'Agri protège les vignes des effets du changement climatique

Les systèmes agrivoltaiques dynamiques installés au-dessus des cultures pilotent l'ombrage et modèrent les températures en temps réel en fonction des besoins de la vigne. La production viticole est de meilleure qualité, les rendements sont préservés et les besoins en eau limités.

Actions



Modération des températures extrêmes

- Jusqu'à -5°C en période caniculaire
- Jusqu'à +2°C lors d'épisodes de gels printaniers (débourrement précoce)



Amélioration du confort hydrique

- Jusqu'à - 34% besoins d'irrigation
- Substitut à une irrigation impossible (pertes sur vigne agrivoltaïque qu'une vigne irriguée)
- Jusqu'à + 14 jours de croissance de la plante
- Jusqu'à - 40% d'évapotranspiration potentielle

Résultats



Amélioration des rendements

- +10% Chardonnay
- +25% Marselan
- +45% Grenache blanc
- +40% Grenache noir (non irrigué)



Protection de la vigne contre les brûlures des feuilles et fruits



Préservation du profil des vins

- -1° d'alcool
- Gestion de l'acidité

Les données expérimentales présentées ici, ont été générées et validées par le consortium du programme de recherche « Sun'Agri3 », incluant 6 unités d'INRAE (*LEPSE, PSH, SYSTEM, PECH ROUGE, G-EAU, MISTEA*), ITK et Sun'Agri.

Site de Piolenc (84) – Observations de l'été 2023

Sans protection agrivoltaïque
(zone témoin)



Avec protection
agrivoltaïque



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

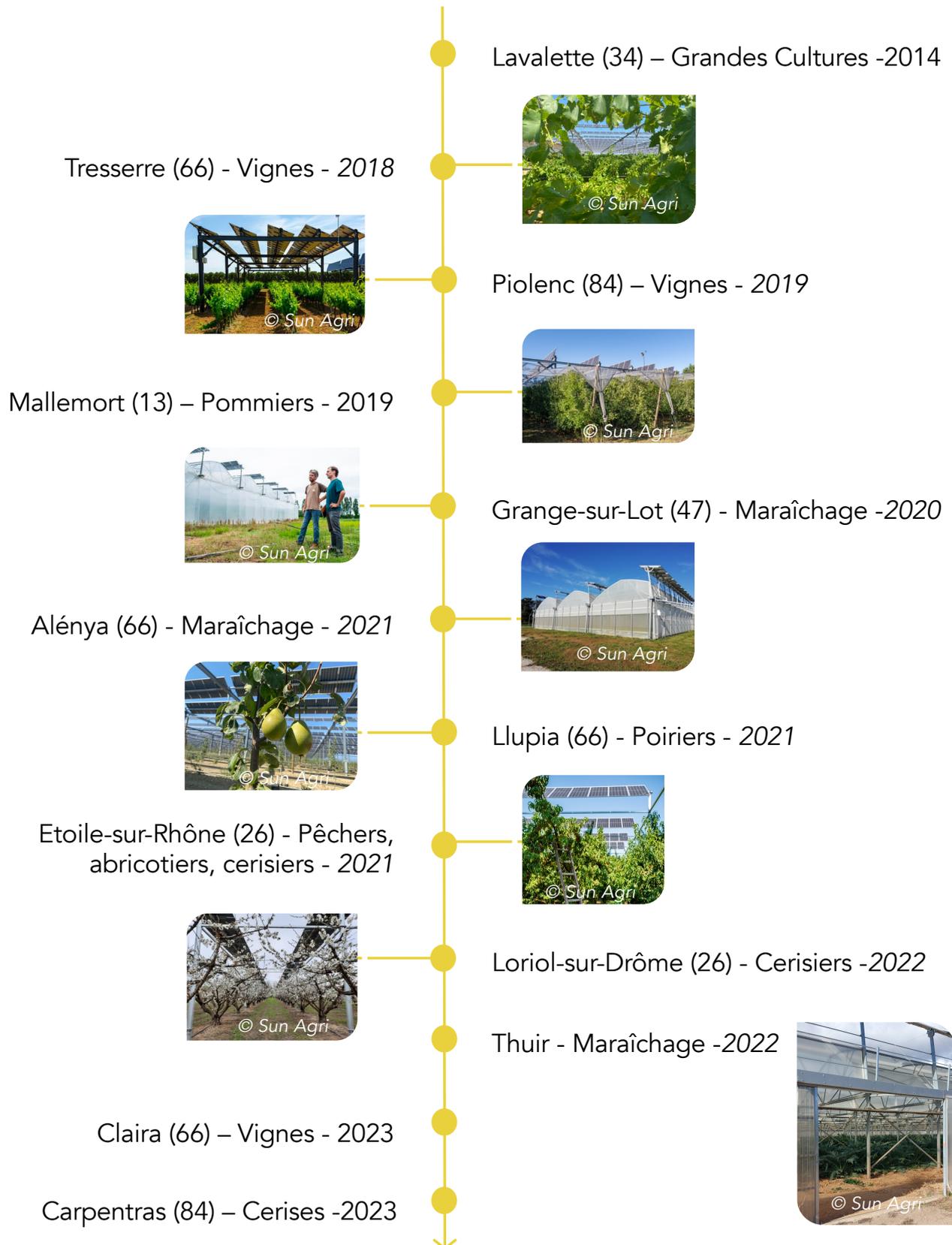
.....

.....

.....

5 Les 21 projets de Sun'Agri

Les 21 sites en fonctionnement en France permettent de récupérer des données pour une amélioration continue du pilotage



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6

L'intégration paysagère des projets existants

Prises de vues éloignées de projets existants



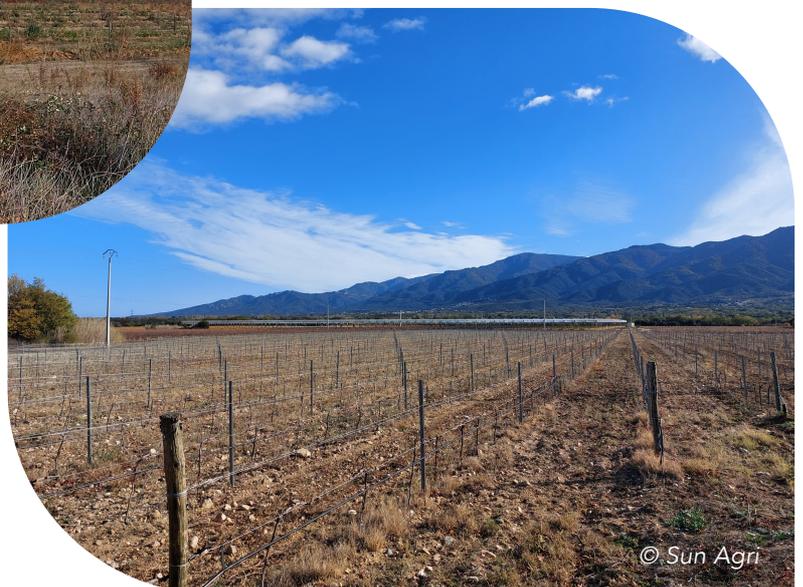
Etoile-sur-Rhone (26)



Claira (66)



Claira (66)



Tresserre (66)

7 Cadre réglementaire

L'agrivoltaïsme est défini dans le code de l'Énergie –Loi du 10 mars 2023

Article 54 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023

« Art. L. 314-36.-I.-Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

« II.-Est considérée comme agrivoltaïque une installation qui apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants, en garantissant à un agriculteur actif ou à une exploitation agricole à vocation pédagogique gérée par un établissement relevant du titre Ier du livre VIII du code rural et de la pêche maritime une production agricole significative et un revenu durable en étant issu :

- « 1° L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- « 2° L'adaptation au changement climatique ;
- « 3° La protection contre les aléas ;
- « 4° L'amélioration du bien-être animal. »

Observatoire des projets agrivoltaïques piloté par l'ADEME

En vertu du décret d'application de l'article 54 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, un observatoire des projets agrivoltaïques est envisagé, sous la direction de l'ADEME et en collaboration avec les chambres d'agriculture.

Cet observatoire vise à évaluer les performances agronomiques des projets en utilisant les suivis déjà obligatoires dans le cadre réglementaire et technique actuel. Les données recueillies alimenteront l'observatoire, qui sera habilité à prendre des mesures, y compris le démantèlement de certains projets ne respectant pas la définition de l'agrivoltaïsme telle que définie par la loi du 10 mars 2023 et ses obligations.

Les 21 projets agrivoltaïques existants de Sun' Agri en France font déjà l'objet d'un suivi par des instituts indépendants, notamment les chambres d'agriculture, dans le cadre de leur suivi agronomique.

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

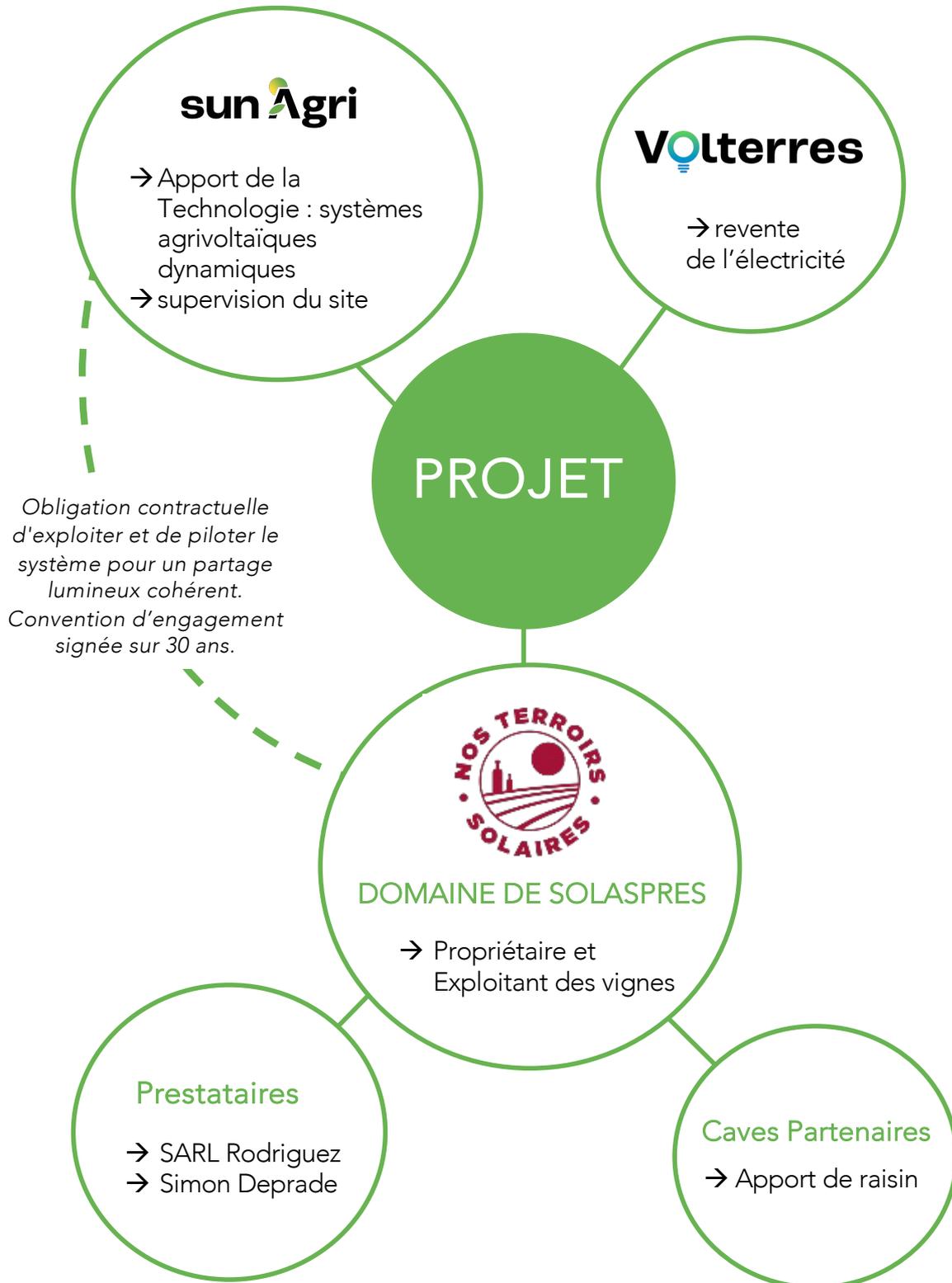
.....

.....

.....

8 Les acteurs du projet

Schéma de l'organisation du projet



- Le groupe Sun'R a été créé en 2007
- Le groupe Sun'R a lancé en 2019 deux filiales avec des activités indépendantes : Sun'Agri, dédié à agrivoltaïsme et Volterres fournisseur d'énergie
- En 2023 EIFFAGE est rentré au capital du groupe SUN'R pour renforcer son activité dans le domaine de l'énergie.

9 Domaine Solaspres

Création d'un nouveau domaine viticole

Création d'un nouveau domaine et prise en main immédiate de l'exploitation par Jonas DUBOIS, administrateur du Domaine.



Jonas DUBOIS

Le domaine acquis

78 ha, dont 70 ha de vignobles, sur les communes :

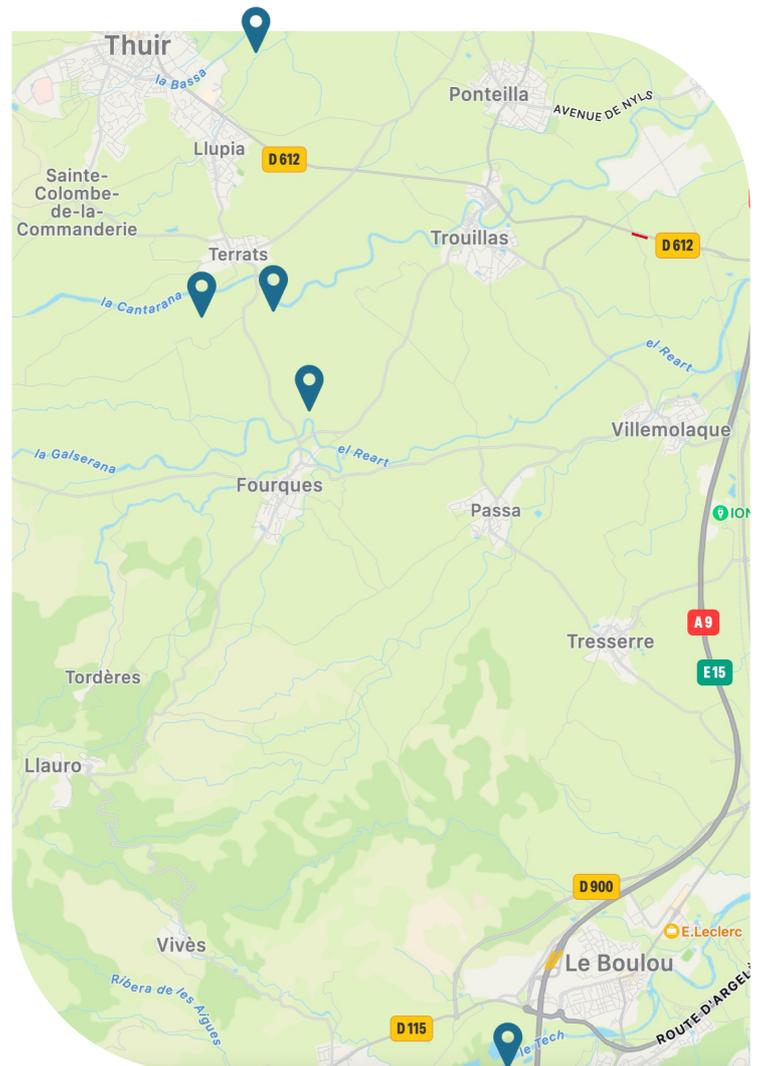
- Terrats, Fourques, Llupia (Aspres)
- Saint-Jean-Pla-de-Corts et Maureillas (Vallespir)

Une propriété de « Nos terroirs Solaires »



Le domaine de SOLASPRES est le résultat d'un travail de constitution qualitative d'un domaine, avec reconquête viticole. Toutes les terres achetées sont des vignes ou d'anciennes vignes abandonnées et jamais replantées. La restructuration du vignoble est engagée avec des outils et pratiques d'adaptation au changement climatique : cépages résistants à la sécheresse, gestion de couverts végétaux, agrivoltaïsme en protection partielle en combinant à d'autres techniques d'agro-écologie. Il y a une ambition de transmission de savoir-faire et de formation.

Solaspres est une vitrine du savoir-faire Sun'agri, il est possible de visiter le domaine.



Le domaine acquis par Solaspres

Etat des lieux de l'exploitation

- 70 ha propriété viticole = Aspres + Vallespir
- En 2024 sur tout le domaine : 22ha en production et 6,5ha replantés sous agrivoltaïsme
- **25,8 ha en propriété à Fourques**
 - Dont 2,6 ha vendangés en 2023 à Fourques – parcelles touchées par la grêle → production de 5 tonnes
 - pour la campagne 2023/2024 : 11,5 ha de vignes exploitées

10 Le contexte du projet

Le contexte viticole et climatique dans la région

Un territoire fortement viticole : le secteur des Aspres produit d'excellents vins avec un rendement faible : < 40 hL/ha.

Un territoire vulnérable au changement climatique :

- les sécheresses de plus en plus sévères
 - la viticulture de la région est directement menacée (déprise agricole)
- les exploitations viticoles des Aspres sont confrontées à :
 - des risques de brûlures des baies,
 - une précocité accrue des vendanges (15 jours plus tôt qu'il y a 20 ans sur les parcelles de Terrats),
 - des épisodes de grêles violents impactant les récoltes à hauteur de 50 à 100% tous les deux ans,
 - une précocité accrue des périodes de végétation et donc un impact accru des gelées printanières.

Les ambitions de Nos Terroirs Solaires

- Restructurer ces vignobles dans une logique de pérennisation et d'adaptation au changement climatique
- Produire des vins de qualité avec une identité forte



Des objectifs partagés pour Solaspres et Sun'Agri

- Créer un vignoble adapté au contexte viticole et climatique de la région.
- Créer des références en terme d'agrivoltaïsme pour la production viticole.
- Rester au cœur de l'exploitation pour guider au mieux les exploitants viticoles équipés de systèmes agrivoltaïques dynamiques, dans toute la France.

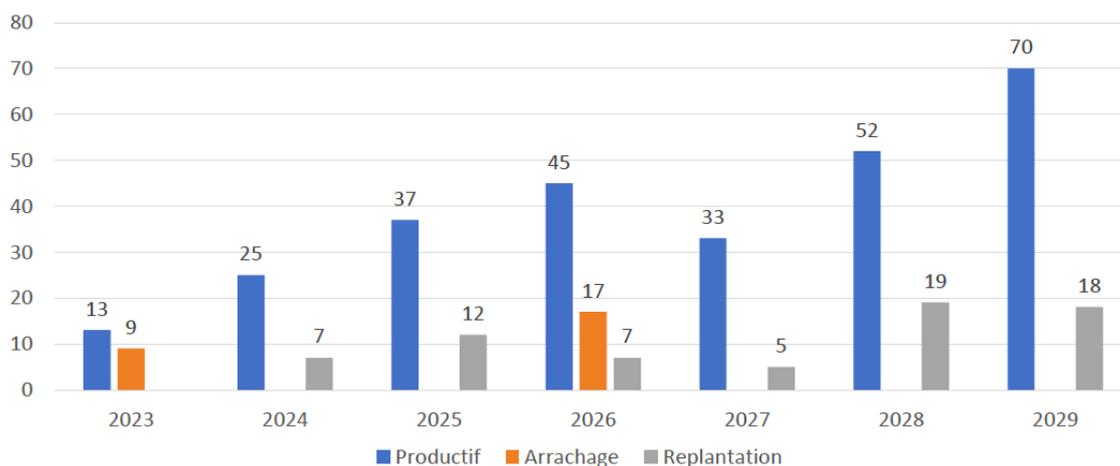


Questions

Remarques

11 Dynamique d'exploitation

Prévisionnel d'évolution des surfaces viticoles en hectares du Domaine Solaspres



Avant 2027 : Livraison de la production raisin

Cave coopérative de Passa en 2022 → 22 tonnes

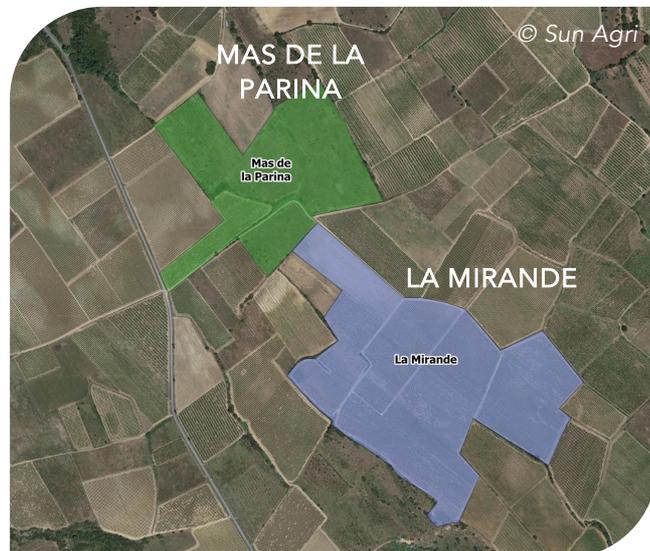
Cave Coopérative de Saint-Genis-des-Fontaines en septembre 2023 → 65 tonnes

Après 2027 : Livraison de la production raisin

Cave de vinification particulière à l'horizon 2027 pour la vinification des raisins produits sous protection agrivoltaïque, associée à la livraison de la production des parcelles non protégées aux caves coopératives locales.



Situation géographique



Les vignes du Domaine Solaspres sur la commune de Fourques

- Surface totale sur Fourques : 25,8 ha incluant des zones boisées et talus qui seront conservés
- Vignes productives en 2024 : 11,5 ha
- Arrachages en hiver 2023/2024 : 5,4 ha

Labellisation HVE pour tout le Domaine dès la campagne 2023/2024

En production à ce jour :

- AOC Côtes du Roussillon et AOC Côtes Roussillon Village les Aspres
- Vin Doux Naturel Muscat de Rivesaltes

Dynamique prévisionnelle

Année	Non équipés	Equipés avec persiennes agrivoltaiques
2025	11,5 ha	/
2026	14,5 ha	3,5 ha
2027	14,5 ha	3,5 ha
2028	12 ha	10 ha

13 Projet au lieu-dit Mas de la Parina

CONTEXTE

Lauréat de l'appel d'offres Innovation de la CRE en janvier 2023 qui a amené validation de la synergie agricole par l'ADEME.

Projet exempté d'étude d'impact après examen au cas par cas par l'Autorité Environnementale :

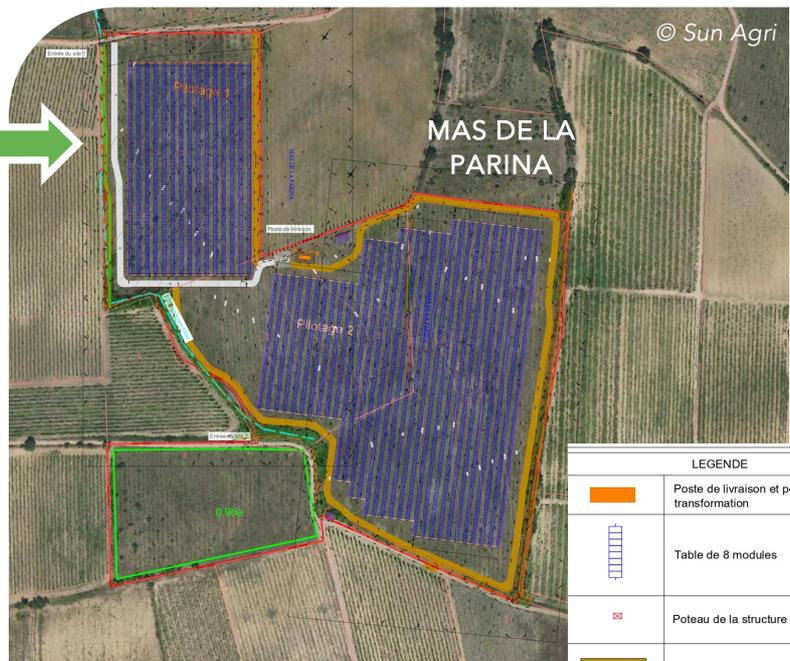
- ✓ Engagement d'une haie éco-paysagère composée d'essences locales choisies et plantées par l'association Arbre et Paysage 66
- ✓ Engagement de maintenir deux parcelles en état agricole et d'un suivi écologique pendant 6 ans du site par un organisme indépendant

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	Qualification agronomique et technique Candidature Appel d'Offres
2022	Etudes et développement Dépôt examen au cas par cas → exemption Projet labélisé AFNOR Certification
Hiver 2023/2024	Arrachage des vignes
2024	Dépôt permis Démarche de raccordement ENEDIS
2025	Aménagements/Travaux
2026	Plantation des vignes <ul style="list-style-type: none"> • Suivi agronomique par la Chambre d'Agriculture 66 (6 ans) • Suivi écologique (5 ans) • Vérification Label par AFNOR Certification



PARCELLES



Plan d'implantation
Projet Sun'Agri - Fourques
Centrale agrivoltaïque

LEGENDE	
	Poste de livraison et poste de transformation
	Table de 8 modules
	Poteau de la structure
	Piste légère d'exploitation
	Piste lourde d'exploitation
	Zone Témoin
	Plateforme de Grutage (10m * 10m)

- 7 ha de replantation de vignes
- 3,8 ha de vignes protégées
- Equivalent de la consommation électrique de l'ensemble des foyers de la commune de Fourques (source ENEDIS)
- Site ouvert, sans clôture



Sun'R SAS
36 rue Brunel
75017 - Paris

Sun'R SAS
4, Quai des
Etroits
90000 - L'Yonne

14 Projet au lieu-dit Mas la Mirande

CONTEXTE

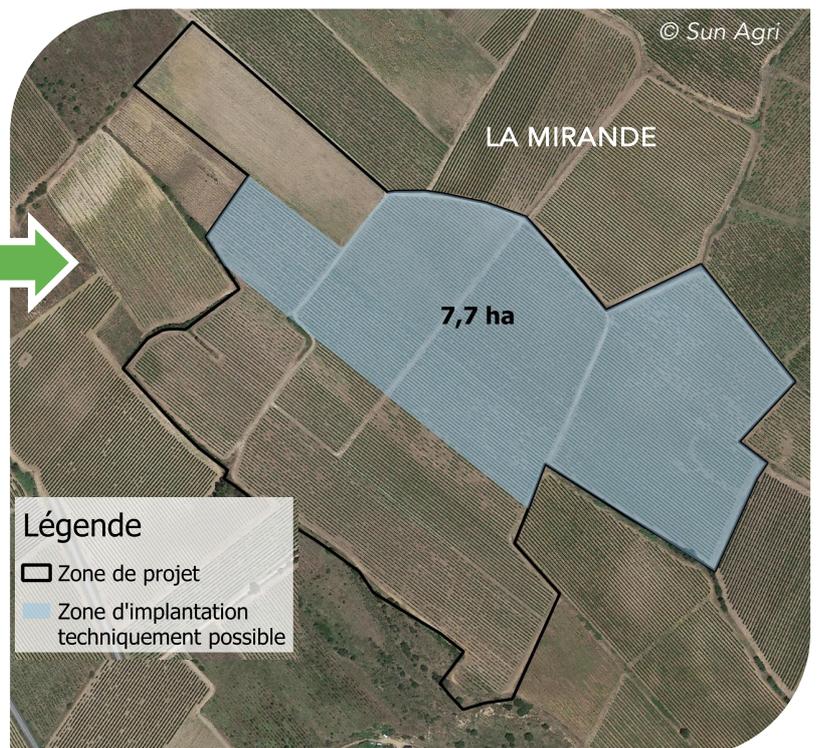
Etude d'impact en cours de réalisation par Artifex, un bureau d'études écologique indépendant (fin prévue pour janvier 2024)

La zone agrivoltaïque sera définie après le retour de l'étude d'impact.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	Qualification agronomique et technique Candidature AO
2023	Etude d'impact
2024	Dépôt permis
2025	Candidature Appel d'Offres
Hiver 2026/2027	Arrachage des vignes
2026	Démarche Raccordement ENEDIS
2027	Aménagements/Travaux
2028	Plantation des vignes <ul style="list-style-type: none">• Suivi agronomique par la Chambre d'Agriculture (6 ans)• Suivi écologique (5 ans)

PARCELLES



- 15 ha de replantation de vignes
- 7,7 ha potentiels de vignes protégées
- Site ouvert, sans clôture

Questions

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Remarques

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sun'Agri accompagne SOLASPRES pour la mise en œuvre d'une installation agrivoltaïque à Terrats, deux parcelles témoin du projet se trouvent sur la commune de Fourques



Installation agrivoltaïque à Terrats : construction en cours (fin du chantier au printemps) puis plantation vigne prévue en février 2025 après repos du sol

Parcelles témoins du projet de Terrats situées sur la commune de Fourques – le témoin sert au suivi agricole réalisé les 6 premières années par la Chambre d'Agriculture en lien avec les équipes Sun'Agri qui assureront le suivi pendant toute la durée de fonctionnement

16 Les éléments en débat

Certaines caractéristiques du projet restent à définir et peuvent être discutées avec le territoire

Cette concertation volontaire permettra également d'orienter le dimensionnement du projet.

Dans les panneaux suivants, des éléments pouvant être co-construits sont présentés

VOLET EXPLOITATION AGRICOLE

✓	Surface de parcelles équipées	17
✓	Implantation précise des structures sur les parcelles	17
✓	La production vinicole	18
✓	Organisation de l'exploitation	19

VOLET INTÉGRATION AU TERRITOIRE

✓	Intégration paysagère	20
✓	Dialogue et suivi	21
✓	Modalités de garantie du maintien de la production agricole	21
✓	Mesures d'accompagnement	22
✓	Vente de l'électricité produite	22

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

17 Les éléments en débat

VOLET EXPLOITATION AGRICOLE

- Surface des parcelles équipées
- Implantation précise des structures sur les parcelles

CONTEXTE

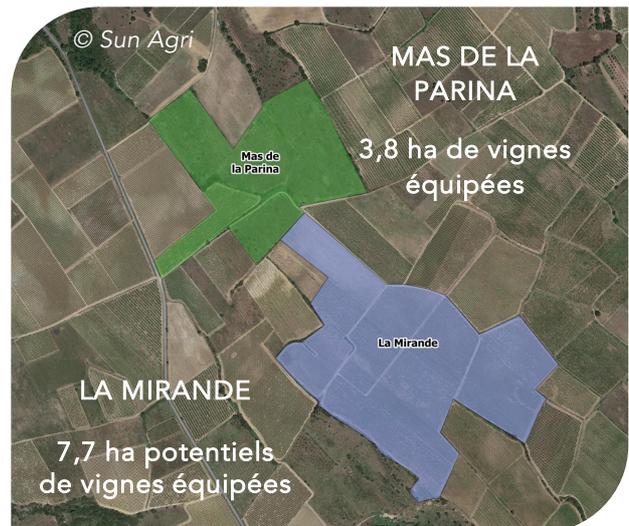
Le projet vise à s'implanter sur les parcelles du domaine de Solaspres sur Fourques.

MAS DE LA PARINA

→ projet déjà défini

LA MIRANDE

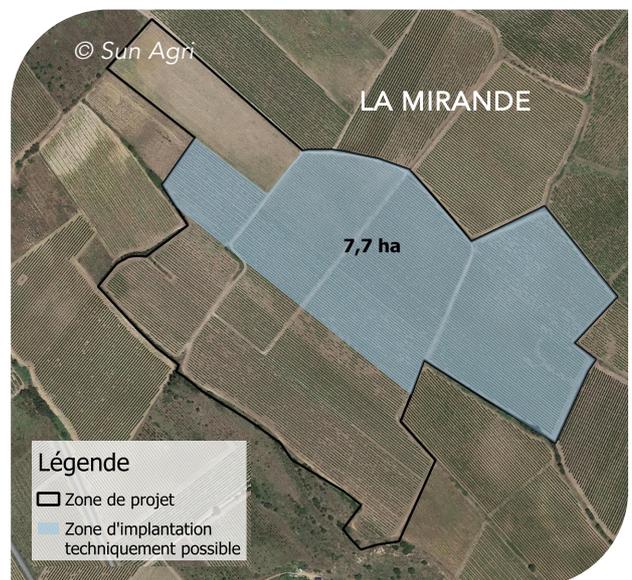
→ projet ouvert au dialogue



PREMIÈRES ORIENTATIONS

LA MIRANDE

- ✓ la surface des parcelles équipées reste à définir sur 7,7 ha potentiels
- ✓ Implantation précise des structures sur la zone reste également à définir (sous réserve de la faisabilité technique, et notamment des contraintes d'exploitation liées à la viticulture.)



Éléments pouvant être co-construits

- Au sein des parcelles du domaine de Solaspres sur Fourques, selon vous, y a-t-il des zones à éviter ou à privilégier ?
- ...

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

18 Les éléments en débat

VOLET
EXPLOITATION
AGRICOLE

→ La production vinicole

CONTEXTE

PRODUCTION CERTIFIÉE AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les parcelles du projet seront toutes exploitées en respectant le cahier des charges du label HVE.

PRODUCTION SUR PARCELLES NON ÉQUIPÉES

Le raisin produit sur les parcelles du projet (MAS DE LA PARINA et LA MIRANDE) est livré en 2022 à la cave de Passa et en 2023 à la cave de Saint-Genis-des-Fontaines

PREMIÈRES ORIENTATIONS

PRODUCTION SUR PARCELLES NON ÉQUIPÉES

Des partenariats sont encore possibles, le porteur de projet souhaite toutefois donner priorité aux partenariats locaux.

La répartition du volume de production livré est à définir dans une logique géographique privilégiant le local.

A ce jour 3 caves partenaires potentielles ont été identifiées :

- Saint Genis des Fontaines
- Cave de Passa
- Terrats-Fourques

POTENTIEL AOC (Appellation d'Origine Contrôlée)

La production issue des parcelles non protégées par les installations agrivoltaiques conserveront l'appellation AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) : « côte du Roussillon Village les Aspres » - les cépages choisis et les choix techniques, densité de plantation, respecteront le cahier des charges de l'appellation.

POTENTIEL AOC

Sur les 12 hectares à potentiel AOC, le porteur de projet n'envisage pas d'installer des systèmes agrivoltaiques, en vue de conserver l'appellation AOC.

PRODUCTION SUR PARCELLES ÉQUIPÉES

Le porteur de projet envisage une vinification particulière pour le raisin produit sous les persiennes agrivoltaiques.

Un travail avec l'organisme de gestion de l'appellation pourrait débiter pour étudier la possibilité de maintenir l'appellation des parcelles équipées.



Éléments pouvant être co-construits

- Quelle répartition de la production privilégier entre les différentes caves ?
- Quelles pourraient être les caves partenaires ? et dans quelles proportions ?

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

19 Les éléments en débat

VOLET
EXPLOITATION
AGRICOLE

→ Organisation de l'exploitation

CONTEXTE

EXPLOITATION

Les parcelles du Mas de la Parina et de La Mirande sont propriété de « Nos terroirs solaires Domaine Solaspres ».

L'exploitation des parcelles a été prise en main par Jonas DUBOIS, administrateur du Domaine avec l'appui de prestataires externes locaux.

PREMIÈRES ORIENTATIONS

EXPLOITATION

Jonas DUBOIS en tant qu'administrateur du domaine restera pilote sur le domaine : conduite de l'exploitation, l'organisation du travail, achats d'équipements, choix financiers et commerciaux de la production viticole.

Le choix de l'exploitant reste ouvert pour les parcelles équipées et pour les parcelles non équipées.

Les porteurs de projet souhaitent soutenir l'installation des jeunes viticulteurs à terme pour gérer ces parcelles.

Des fermages seront mis en place sur les parcelles non équipées. Pour les parcelles équipées l'exploitation se fera à travers des prestataires selon un cahier des charges techniques établi par Jonas Dubois

DÉVELOPPER LE TERROIR LOCAL

Le projet veut s'inscrire dans un développement harmonieux du terroir viticole local, des « bonnes pratiques » peuvent être identifiées pour favoriser ce développement, qui peuvent concerner par exemple :

- les pratiques culturelles,
- les appellations etc
- le type de vin produit (gamme)



Éléments pouvant être co-construits

- Quel cahier des charges pour la sélection du futur exploitant ?
- Quelles bonnes pratiques pour favoriser le développement du terroir local ?
- ...

Questions

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Propositions

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Remarques

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

20 Les éléments en débat

VOLET INTÉGRATION AU TERRITOIRE

→ Intégration paysagère

CONTEXTE

MAS DE LA PARINA

Un engagement a été pris par Sun'Agri pour implanter une haie éco-paysagère sur cette zone.

Cette haie sera composée d'essences locales. Cette action sera réalisée en partenariat avec l'association « Arbre et Paysage 66 » qui assurera la sélection des essences et la plantation.

MAS DE LA MIRANDE

Intégration paysagère non définie



PREMIÈRES ORIENTATIONS

L'intégration paysagère est envisagée pour les postes de livraison de chaque projet, avec un bardage adapté.

MAS DE LA PARINA



- Envisageable d'ajouter des haies

MAS DE LA MIRANDE

- Quelle intégration paysagère privilégier ?
- Quelles essences privilégier ?



Éléments pouvant être co-construits

- Quelle implantation précise pour les aménagements paysagers deux zones ?
- Quel type de végétaux ? Quelle gestion ?
- ...

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

21 Les éléments en débat

VOLET INTÉGRATION AU TERRITOIRE

- Dialogue et suivi
- Modalités de garantie du maintien de la production agricole

CONTEXTE

DIALOGUE ET SUIVI

Sun'Agri et Nos Terroirs Solaire ont souhaité développer ce projet en concertation avec le territoire.

MODALITÉS DE GARANTIE MAINTIEN DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Sun'Agri est garant de la vocation agricole des terres. La production d'énergie ne doit pas entrer en concurrence avec cet objectif. Garanties actuelles :

- Cadre législatif établi par la loi d'accélération : Possibilité de démantèlement
- L'appel d'offre Commission de Régulation de l'Energie CRE : Suivi agronomique obligatoire, risque de perte du tarif de rachat de l'énergie (si arrêt culture)
- Suivi prévu par la chambre d'agriculture pendant une durée minimale de 6 ans
- Charte « Cultivons demain »

PREMIÈRES ORIENTATIONS

DIALOGUE ET SUIVI

Sun'Agri envisage de poursuivre le dialogue et la transparence dans les phases ultérieures du projet. Un rapport ou une présentation annuelle des travaux pourraient être envisagés.

Un espace d'échange avec le territoire et ses acteurs pourrait être créé pour suivre le respect des différents engagements et mesures d'accompagnement :

- Intégration paysagère
- Développement du terroir local
- Maintien de la production agricole locale
- ...



Éléments pouvant être co-construits

- Quelles missions pour cet espace d'échange ? Quelle composition ? Quel fonctionnement ?
- Souhaiteriez-vous participer à cet espace d'échange ? De quelle façon ?
- ...

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

22 Les éléments en débat

VOLET INTÉGRATION AUTERRITOIRE

- Mesures d'accompagnement
- Vente de l'électricité produite

CONTEXTE

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement peuvent être en lien avec :

- Préservation de la biodiversité
- Education à l'environnement
- Paysage et patrimoine

Pour chaque thématique, des actions de différentes natures peuvent être mise en place:

- Actions expérimentales
- Préservation foncière
- Aménagement paysager
- Rétablissement d'habitats pour la biodiversité
- Financement : recherche, politiques publiques, études spécifiques, investissements, ...
- Actions d'information et de sensibilisation

VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE

Le projet entend favoriser le circuit court énergie et pourrait proposer la vente de l'électricité produite aux acteurs locaux par le biais de VOLTERRES.



PREMIÈRES ORIENTATIONS

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Sun'Agri et Nos Terroirs solaires envisagent de cibler des mesures d'accompagnement en lien avec le monde agricole.

VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE

Les cibles prioritaires de cette offre seraient les entreprises et collectivités.

Le projet pourrait également envisager la vente de l'énergie produite aux particuliers sur le périmètre du projet.



Éléments pouvant être co-construits

- Quelles thématiques et actions privilégier pour les mesures d'accompagnement ?
- Seriez-vous intéressé par une offre d'énergie verte locale ?
- ..

Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci pour votre participation

Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions. Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



Vous pouvez nous remettre votre livret aujourd'hui ou avant le 09 avril 2024 via

- concertation@acceptablesavenirs.eu
- Acceptables Avenirs, 20 rue Hermès, 31520 Ramonville Saint-Agne